



Rétractation suite à l'achat de vêtements avec crédit

Par **Vashnoob**, le **11/11/2012** à **14:13**

Bonjour,

Vendredi dernier (09/11/12), avec ma copine, nous nous sommes laissés emporter par la force de persuasion d'un commercial dans un magasin de vêtements de luxe.

Résultat : 4 vestes pour le prix d'une, pour un montant total de 1990 euros.

Un 1er apport de 248.75 euros nous a été fait payé comptant, et les 1741.25 euros restants nous sont payables en 9 fois sans frais, soit un montant mensuel de 199 euros.

Nous avons décidé de nous rétracter dès lundi prochain (12/11/12). Cependant, bien que je sais que l'échéancier sera en effet annulé, pourriez-vous m'indiquer si le vendeur est tenu de me rembourser l'apport de 248.75 euros, ou s'il a le droit de refuser de me le rembourser ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Cordialement

Christophe